



Commission consultative en matière de
protection des données, de transparence et
d'archives publiques
p/a Protection des données et transparence
Quai Ernest-Ansermet 18bis
1205 Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1211 Genève 3

Genève, le 14 juillet 2016

Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et
d'archives publiques

Rapport d'activité législature 2015 - 2016

6ème année

(1er juillet 2015 – 30 juin 2016)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 58 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

II. Compétences de la commission

La commission a pour tâche d'étudier et de donner son avis sur tout objet touchant aux domaines de la protection des données, de la transparence et de l'archivage en encourageant une politique dynamique et coordonnée dans ces domaines. Elle donne son préavis avant toute destruction d'archives historiques et prend position sur le rapport du préposé cantonal (art. 59 LIPAD).

III. Activités de la commission

La commission a tenu 9 séances ordinaires. La commission a modifié sa composition, la représentante élue du PDC, Mme Catherine Passaplan, démissionnaire, a été remplacée par Mme Marie-Françoise Lückler-Babel dès mars 2016.

Outre les informations reçues régulièrement de la part du préposé à la protection des données et à la transparence et celles de l'archiviste d'Etat, elle a abordé les thèmes suivants :

- **Protection des données et transparence**

- Prise de position sur le rapport annuel 2015 du Préposé cantonal.

- Le Conseil fédéral a initié la révision de la loi fédérale sur la protection des données. La commission va suivre ce dossier au fur et à mesure que la procédure de consultation avancera.
- A la suite du dépôt du rapport de la commission sur le projet de loi de l'administration en ligne, le président de la commission a été auditionné par la commission des droits politiques du Grand Conseil. Cette dernière n'a pas encore rendu son rapport à ce jour.
- La commission a reçu les membres de la commission LIPAD de l'Université de Genève pour examiner le processus d'approbation des projets de recherche sur le plan de la protection des données personnelles. Il a été convenu d'approcher la commission d'éthique médicale cantonale pour envisager une simplification de ce processus. Ces pourparlers sont toujours en cours.
- La commission a pris position par lettre au Conseil d'Etat quant à l'éventualité du regroupement du bureau du médiateur (en création) avec celui des préposés. Il ne s'y est pas opposé en principe, mais a insisté pour que les moyens mis à disposition soient proportionnés au surcroît de travail prévisible.

- **Archives**

- La commission a rendu son rapport sur les rapports annuels 2013 – 2014 des Archives d'Etat.
- La commission est régulièrement informée par l'archiviste d'Etat des problèmes posés par l'application du « droit à l'oubli » dans le cadre des dossiers de personnes. Elle continuera de suivre ce dossier et des incidences de la nouvelle réglementation européenne, qui formalise plus précisément ce droit à l'oubli.
- La commission s'inquiète régulièrement de la problématique des locaux d'archivage. Elle a pris bonne note des intentions du Conseil d'Etat de faire avancer ce dossier et elle espère que les contraintes budgétaires actuelles ne poseront pas problème.
- La commission a pris connaissance du surcroît de travail nécessaire pour les réponses aux demandes des enfants placés. La commission salue le travail des Archives d'Etat qui ont permis à ces citoyens de reconstituer leur parcours de vie.

- **E-Toile**

- La commission a poursuivi ses contacts avec la Direction générale de la santé sur les points mis en exergue l'année précédente. Suite à la dernière audition en séance plénière et au vu des évolutions continues de l'application MonDossierMedical.ch, il a été décidé d'un commun accord de poursuivre ces entrevues sur une base annuelle régulière.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par celui du préposé cantonal dès juin 2014.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

8'295.- CHF.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

0 Fr.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



M. Jean-Daniel Zeller
Président de la Commission